



SNCF, plus de voiture fumeurs en première classe : rideau de fumée

Rubrique : actualités - Date : mardi 17 décembre 2002

Cette décision de la SNCF est une mesure pleinement économique et très partiellement commerciale. En répondant en partie aux demandes réitérées, de DNF notamment, la SNCF pense se mettre à l'abri de critiques beaucoup plus générales. En réalité SNCF n'a aucune politique de communications vis-à-vis des structures qui lui demandent régulièrement de respecter la loi. Elle se contente de créer des pare-feux comme celui qu'elle vient de nous présenter.

Il est regrettable que l'on doive demander au juge de dire la loi pour voir une grande gare oublier que la loi EVIN renvoie à la loi de mars 1942 et que TOUTES les gares routières ou ferroviaires sont des espaces non fumeurs dans lesquels on peut installer des espaces fumeurs à condition de veiller au respect des non-fumeurs.

Il est tout aussi regrettable de devoir également demander à la justice de trancher le débat qui oppose la SNCF à DNF sur le fait de savoir si l'on peut obliger un non-fumeur à traverser un espace enfumé pour se rendre à la voiture bar. Il eut été tellement plus facile de placer cette voiture fumeurs à une extrémité du train !